



Maire  DGS  ~~DIVERS~~  COMPTA

REÇU LE

- 2 MAI 2025

MAIRIE D'EVENOS

M/2025A/197  
Madame Blandine MONIER  
Maire d'Evenos  
2 route de Toulon  
Sainte-Anne d'Evenos  
83330 EVENOS

Auriol  
Belgentier  
Brignoles  
Cuges-les-Pins  
Évenos  
Garéoult  
Gémenos  
La Cadière d'Azur  
La Celle  
La Roquebrussanne  
Le Beausset  
Le Castellet  
Mazaugues  
Méounes-lès-Montrieux  
Nans-les-Pins  
Néoules  
Plan d'Aups  
Sainte-Baume  
Pourcieux  
Pourrières  
Riboux  
Roquevaire  
Rougiers  
Saint-Maximin-  
la-Sainte-Baume  
Saint-Zacharie  
Signes  
Solliès-Toucas  
Tourves  
Trets

Plan d'Aups Sainte-Baume, le 23 avril 2025

LRAR : 1A 215 202 4500 9

Objet : Projet de modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) d'Evenos

Pièce jointe : Courrier en date du 15 janvier 2025 portant sur le projet de modification n°4 du PLU d'Evenos.

Suivi du dossier : Estelle BOSSART – 04.42.72.35.22 – estelle.bossart@pnr-saintebaume.fr

Madame le Maire,

Par courrier reçu en date du 27 février 2025, vous nous avez adressé pour avis le projet finalisé de modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme de votre commune et nous vous en remercions.

Comme évoqué dans notre courrier en date du 15 janvier 2025, les secteurs concernés par le projet ne sont pas localisés dans le périmètre de classement du Parc naturel régional de la Sainte-Baume. Par conséquent, nous n'avons pas d'observation particulière à émettre sur ce dossier vis-à-vis de sa compatibilité avec la Charte du Parc.

Néanmoins, nous nous permettons de réitérer notre recommandation concernant la taille des piscines qui pourraient être limitées à 25m<sup>2</sup> dans l'ensemble des zones (au lieu des 50m<sup>2</sup> actuellement autorisés) au regard des enjeux actuels en matière d'économie d'eau et de maîtrise du foncier.

En tout état de cause, le Parc tient à saluer la prise en compte des différents conseils formulés en janvier 2025 sur le site des Hermites. Ce projet de réaménagement répond aux ambitions de la mesure 10 de la Charte du Parc en matière d'espaces publics partagés et végétalisés, contribuant à la qualité de vie et à la qualité paysagère de la commune. Aussi, nous nous permettons de vous rappeler que le Parc est à votre disposition pour vous accompagner dans la concrétisation de votre projet pour la renaturation de vos espaces publics et la création d'îlots de fraîcheur.

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, l'expression de mes sincères salutations.

Michel GROS

Président du Parc naturel régional de la Sainte-Baume  
Maire de La Roquebrussanne

Une autre vie s'invente ici

Parc naturel régional de la Sainte-Baume

Nazareth - 2219 CD80 Route de Nans • 83640 Plan d'Aups Sainte-Baume

Tél. : 04.42.72.35.22 - Fax : 04.42.98.00.85 • www.pnr-saintebaume.fr • secretariat@pnr-saintebaume.fr



MAIRE  DGS  <sup>Urba</sup> ~~DIVERS~~  COMPTA   
 REÇU LE  
 - 2 MAI 2025  
 MAIRIE D'EVENOS

Madame Blandine MONIER  
 Maire d'Evenos  
 2 route de Toulon  
 Sainte-Anne d'Evenos  
 83330 EVENOS

Plan d'Aups Sainte-Baume, le 15 janvier 2025

- Auriol
- Belgentier
- Brignoles
- Cuges-les-Pins
- Évenos
- Garéoult
- Gémenos
- La Cadière d'Azur
- La Celle
- La Roquebrussanne
- Le Beausset
- Le Castellet
- Mazaugues
- Méounes-lès-Montrieux
- Nans-les-Pins
- Néoules
- Plan d'Aups Sainte-Baume
- Pourcieux
- Pourrières
- Riboux
- Roquevaire
- Rougiers
- Saint-Maximin-la-Sainte-Baume
- Saint-Zacharie
- Signes
- Solliès-Toucas
- Tourves
- Trets

**Objet :** Projet de modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) d'Evenos

**Pièces jointe :** Palette végétale

**Suivi du dossier :** Perrine ARFAUX – 04.42.72.35.22 – [perrine.arfaux@pnr-saintebaume.fr](mailto:perrine.arfaux@pnr-saintebaume.fr)

LRAR n° 1A 215 20244 989

Madame le Maire,

Par courrier électronique reçu en date du 22 octobre dernier, vous nous avez adressé pour avis le projet de modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme de votre commune et nous vous en remercions.

Les secteurs concernés par le projet n'étant pas localisés dans le périmètre de classement du Parc naturel régional de la Sainte-Baume, nous n'avons d'observation particulière à émettre sur ce dossier vis-à-vis de sa compatibilité avec la Charte du Parc.

Néanmoins, dans un souci d'urbanisme durable et en tant que commune adhérente à la Charte du Parc, nous nous permettons de vous conseiller de :

- Favoriser au maximum l'infiltration des eaux pluviales et préserver autant que possible les sujets arborés existants dans le cadre des projets d'aménagement envisagés sur le secteur des Hermites et le site des écoles ;
- Garantir la préservation des espaces de fonctionnalités de la Reppe sur le secteur des Hermites ;
- Limiter la taille des piscines des habitations individuelles dans l'ensemble des zones considérant les enjeux actuels en matière d'économies d'eau, de réduction de l'artificialisation des sols et de maîtrise du foncier.

En complément et afin de vous orienter dans le choix des végétaux à planter, vous trouverez ci-joint une palette d'essences adaptées au contexte local pouvant être annexée au PLU.

Les services du Parc naturel régional de la Sainte-Baume restent à votre disposition pour vous accompagner dans la poursuite de vos projets.

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, l'expression de mes sincères salutations.

Michel GROS



Président du Parc naturel régional de la Sainte-Baume

Maire de La Roquebrussanne

Une autre vie s'invente ici

Parc naturel régional de la Sainte-Baume  
 Nazareth - 2219 CD80 Route de Nans • 83640 Plan d'Aups Sainte-Baume  
 Tél : 04.42.72.35.22 - Fax : 04.42.98.00.85 • [www.pnr-saintebaume.fr](http://www.pnr-saintebaume.fr) • [secretariat@pnr-saintebaume.fr](mailto:secretariat@pnr-saintebaume.fr)